

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1465

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour les dépenses 2010 et 2011 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1465**

commission principale : urbanisme

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour les dépenses 2010 et 2011 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis l'adoption de la loi urbanisme et habitat en juillet 2003, l'ensemble des dépenses engagées pour l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme (PLU) relèvent de la section d'investissement. En mars 2004, une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 1,2 M€ avait été adoptée, permettant de couvrir les dépenses afférentes à la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du PLU.

En novembre 2005, elle a été complétée par une nouvelle individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 1,15 M€ permettant de faire face à la gestion courante du PLU et à l'assistance en matière de risques technologiques.

En mars 2009, une nouvelle individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 600 000 € a été adoptée pour les mêmes raisons.

Le PLU fait l'objet d'une gestion glissante à travers différentes procédures (modifications ou révisions partielles ou simplifiées, mises à jour, mises en compatibilité). Ces procédures entraînent, en tant que de besoin, des frais d'études spécifiques, de reproduction de documents, de communication, d'enquête publique et d'affichage.

Par ailleurs, l'élaboration des différents plans de prévention de risques technologiques (PPRT) par l'Etat entraîne un réexamen des conditions dans lesquelles la maîtrise de l'urbanisation prend en compte ces contraintes nouvelles. Pour être en mesure de défendre les intérêts des communes membres de l'ensemble de l'agglomération, dans une thématique particulièrement complexe, la Communauté urbaine s'est adjointe la compétence d'experts qui lui permettent d'évaluer l'incidence des risques identifiés pour la maîtrise de l'urbanisation.

Pour ce qui est des études de fond pour préparer la future révision générale du PLU, il est rappelé pour mémoire qu'une partie de celles-ci est assurée par l'Agence d'urbanisme dans le cadre du contrat d'objectifs conclu chaque année. Cependant, des études spécifiques qui nécessitent de mobiliser d'autres compétences que celles de l'Agence d'urbanisme sont également à prendre en compte pour définir l'enveloppe de l'autorisation de programme.

A l'expérience, il paraît raisonnable de considérer que, pour les deux années à venir (2010 et 2011), le montant des dépenses peut s'évaluer sur les bases suivantes :

- 500 000 € pour les procédures courantes, soit une moyenne de 250 000 € par année,
- 900 000 € pour les études urbaines et l'assistance sur les PPRT.

Compte tenu de ce qui précède, une enveloppe financière de 1,4 M€ pour 2010 et 2011 est nécessaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des études pour préparer la future révision du PLU et l'appel à une assistance pour évaluer les conséquences des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale B3 - Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens, sur l'opération n° 0906 pour un montant de 1,4 M€ en dépenses à la charge du budget principal, pour assurer les dépenses afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes, selon l'échéancier suivant :

- 1 000 000 € en dépenses pour l'année 2010,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.